

## **Plateforme des revendications de la section Science politique : préparation de la rentrée 2018**

Prenant acte de la forte augmentation des effectifs aggravant le sous-encadrement, et en cohérence avec notre opposition à la loi ORÉ qui répond au manque chronique de moyens de l'Université par la sélection des étudiant-e-s, la section Science politique de la FSJPS de l'Université de Lille constate qu'il sera impossible d'organiser la rentrée prochaine sans la mise en place d'un plan d'urgence. La plateforme ci-dessous liste l'ensemble de nos besoins urgents et des engagements que la section demande à la Présidence de prendre pour être en mesure d'assurer la rentrée prochaine.

### **1. Personnels administratifs**

La rentrée 2018 pourra être organisée si (et seulement si) la Présidence s'engage sur les points suivants :

- CDIisation des agents contractuels des services de la scolarité ;
- recrutement de six agents BIATSS supplémentaires pour la FSJPS : un à l'accueil, deux au service de la scolarité (dont un catégorie B), deux au service des plannings, un au service de la Formation tout au long de la vie ;
- remplacement des agents en arrêt-maladie et des départs en retraite.

### **2. Personnels enseignants**

Conformément à nos lettres du 3 janvier, du 23 février et du 5 mars 2018, où nous exposons à chaque fois – chiffres à l'appui – notre situation de sous-encadrement massif, la rentrée 2018 pourra être organisée si (et seulement si) la Présidence s'engage sur les points suivants :

- comme demandé, recrutement de 15 ATER mi-temps et de 5 ATER temps plein en science politique, soit 3 ATER mi-temps et 4 ATER en plus des 12 demi-postes et du poste temps plein effectivement créés ;
- publication au fil de l'eau d'un poste de MCF en science politique dans le cadre d'un plan de rattrapage quinquennal (3 EC titulaires, MCF ou PR, par an) pour que la section rejoigne un taux normal d'encadrement ;
- rémunération (décharges ou primes) des responsabilités pédagogiques et administratives assurées par les EC (encadrement des stages et des mémoires, participation à la commission pédagogique de validation, responsabilité d'année et présidence de jury, coordination des équipes pédagogiques et correction des examens relatifs à des enseignements destinés à plus de 150 étudiants avec primes ou décharges « grand amphî » proportionnelles au nombre d'étudiants) ;

Notre situation actuelle de sous-encadrement nous conduit à devoir recruter, chaque année, un nombre croissant de vacataires (54 en 2017-2018) ce que nous jugeons à la fois inadmissible et intenable. La prochaine rentrée ne pourra être organisée que si (et seulement si) la Présidence respecte les engagements pris à l'occasion de sa rencontre du 25 avril 2018 avec le Collectif des travailleurs précaires de l'ESR, à savoir :

- le paiement effectif de toutes les vacances de cette année (en mai avec intérêts moratoires légalement dus) ;
- la mensualisation du paiement des vacances à partir de la rentrée 2018.

Afin de pouvoir effectivement mensualiser la rémunération des enseignants vacataires, nous demandons à la Présidence de s'engager sur l'embauche ou la réaffectation de personnels dédiés au sein de l'administration centrale et dans les composantes pour prendre en charge la validation des notices et l'établissement des contrats. Nous demandons également la création d'une ligne budgétaire pérenne pour le remboursement des frais de déplacement des vacataires recrutés.